



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 14 avril 2016

Ce Comité technique ministériel (CTM) devait recueillir l'avis de ses représentants sur le plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale, ainsi que sur des textes relatifs au transfert de services Emploi aux Régions, aux conseillers d'administration dans les ministères sociaux, au RIFSEEP des Responsables d'unité départementale (RUD) et au projet de plan d'actions suite au premier baromètre social de 2015.

Il devait également permettre des échanges sur une mission IGAS portant sur le recrutement, la formation et l'évolution de carrière du corps de l'Inspection du travail et aborder le bilan social 2014.

Déclaration préalable... de l'administration

Une fois n'est pas coutume, c'est l'administration qui a débuté le tour des déclarations préalables à ce CTM, le DRH revenant sur la médiatisation de cas présumés de discrimination en Ile de France.

Nous ne revenons pas sur ces propos qui ont été diffusés par la suite à l'ensemble des agents.

Réforme Territoriale

Le plan d'accompagnement revenait sans modification notable de la navette au **CHSCT-Minitériel**, dont la consultation avait été demandée lors des débats du CTM précédent. Il reprenait d'ailleurs à la marge les points de ce débat, dans la droite ligne du dialogue social conduit sur cette réforme.

Le CHSCT-M ayant souhaité être éclairé par des expertises locales, la DRH a estimé que l'attente d'hypothétiques résultats de ces expertises devait s'effacer devant l'impératif de donner aux Direcctes les outils de mise en œuvre. Tout en consentant qu'il y aurait possibilité d'amendement à l'automne en fonction des travaux (expertises, approfondissement des études d'impact) réalisés dans les services déconcentrés impactés.

La DRH se veut par ailleurs rassurante sur le **budget** lié à la réforme, rappelant que les moyens relatifs à la formation et à l'action sociale ont été préservés pour 2016.

Sur la **gestion des promotions**, le haut de classement des agents des propositions de promotion 2015 sera figé pendant deux ans (des n° 1 ex-aequo existeront dans la nouvelle région fusionnée), là où les organisations syndicales réclamaient trois ans.

La DRH s'engage à informer l'ensemble des agents de la liste des **Conseillers mobilité carrière** (CMC) via sa lettre d'information électronique, nombre d'agents n'ayant pas reçu l'information de la possibilité de les saisir.

Cfdt: Pour la **ce plan est déconnecté de la réalité vécue et n'est ni à la hauteur des enjeux, ni à celle des attentes des personnels, ce que le CHSCT-M a reconnu dans une motion intersyndicale unanime.**

L'avis sur le plan d'accompagnement RH sera également unanime :

11 CONTRE (3 CFDT, 2 CGT, 2 FO, 1 SNUTEFE-FSU, 3 UNSA)

Emploi

Le projet de décret, qui concerne une compensation financière de 43,5 ETP aux Régions, est présenté à notre CTM alors qu'il a été soumis au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE), qui a rendu son avis la veille, sur la base d'un texte indiquant que notre CTM avait déjà été consulté !

Face à l'inquiétude des agents du pôle 3E, la DGEFP répond que le ministère s'est engagé à ne transférer aucun agent. Certes, est-on ironiquement tenté de répondre, c'est la participation à l'effort de maintien des effectifs dans un contexte de baisse, mais quid des clarifications des compétences de pilotage et coordination du SPE ? Quid de l'avenir des missions Emploi ? Quid de l'anticipation en matière de GPEC des personnels ?

Cfdt: La **ne peut cautionner ces transferts et ce flou sur l'avenir, dont le train semble bien avancé vers une régionalisation.**

L'avis sur le projet de décret est unanime :

11 CONTRE (3 CFDT, 2 CGT, 2 FO, 1 SNUTEFE-FSU, 3 UNSA)

Plan d'actions 2016 suite au baromètre social 2015

Cfdt: Si la **reconnait la qualité du travail engagé par l'équipe de la DRH sur cette thématique, reste que le plan DRH est d'un niveau stratosphérique par rapport aux réalités vécues dans les services, ce que le CHSCT-M a pointé**

précédemment dans une motion intersyndicale unanime, face à certains résultats alarmants du premier baromètre social :

- charge de travail forte ou excessive pour 67% des agents,
- 48% des agents jugeant leur déroulement de carrière insatisfaisant,
- 30% d'agents s'estimant victimes de discriminations.

De plus, aucune restitution n'est faite aux CTM ou CHSCT-M sur les plans d'actions entrepris aux échelons locaux par les directions.

L'avis sur le projet de plan d'actions est unanime :

11 CONTRE (3 CFDT, 2 CGT, 2 FO, 1 SNUTEFE-FSU, 3 UNSA)

Conseillers d'administration

Les textes présentés concernant les 78 emplois recensés début 2016 de Conseillers d'Administration dans les ministères sociaux pour 55 postes réellement occupés (15 secteur Travail, 19 Affaires Sociales-santé, 3 Jeunesse & Sports, 18 Secrétariat Général), visaient essentiellement à :

- assouplir les règles de nomination des conseillers d'administration des ministères sociaux en ramenant l'ancienneté préalable requise dans un corps de catégorie A de 13 ans à 10 ans ; ainsi que celle requise concomitamment dans un grade d'avancement dans un de ces corps de 4 ans à 3 ans ;
- rajouter 2 échelons en début de carrière (1^{er} et 2^{ème}) à la grille indiciaire, dont la valeur est inférieure à celle du début de grille actuelle.

Pour la Cfdt: outre que cet assouplissement est trompeur alors que les Attachés ont maintenant un 3^{ème} grade (Hors Classe) leur offrant une perspective plus intéressante, comme pour l'Inspection du Travail qui a retrouvé un indice hors échelle B, le rajout de 2 échelons de début de carrière est un moins disant.

L'avis sur les deux textes soumis est unanime :

11 CONTRE (3 CFDT, 2 CGT, 2 FO, 1 SNUTEFE-FSU, 3 UNSA)

Adhésion des Responsables d'UD au RIFSEEP

Les groupes 1 et 2 du RIFSEEP des RUD sont calqués sur le statut d'emploi. 18 emplois sont dotés de l'échelon spécial, 35 ne le sont pas.

La Cfdt: rappelle son opposition à ce régime qui, notamment, classe les fonctions sans lien avec le travail réel des agents, les groupes de fonctions induisant une réduction des mobilités pour ne pas perdre des avantages en terme de primes, et retarde le déroulement de carrière indemnitaire des nouveaux entrants dans la fonction publique.

L'avis requis est unanime :

11 CONTRE (3 CFDT, 2 CGT, 2 FO, 1 SNUTEFE-FSU, 3 UNSA)

La  accueille favorablement le changement de présentation du bilan social permettant des comparaisons entre les 3 secteurs des ministères sociaux, même si cela fait au détriment de la lecture de l'évolution des items sur plusieurs années, que nous pouvons cependant retrouver en nous référant aux bilans précédents.

A part cette modification de forme, les faits restent identiques au fil des bilans, notamment sur :

- la pyramide des âges vieillissante et les perspectives de départs majeurs en retraite sur la période 2016-2018 ;
- la question de l'avenir des agents contractuels ;
- le manque d'information sur les heures supplémentaires non rendues (écrêtage des heures par la badgeuse) ;
- le DIF très majoritairement non utilisé ;
- les faibles taux de promotion.

Mission IGAS sur le recrutement, la formation et l'évolution de carrière du corps de l'Inspection du travail

La  accueille sans a priori cette mission dévolue à l'IGAS, dont le principe est nécessaire suite à la réorganisation du système d'inspection du travail.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel du 14 avril :

Marie-Claude QUILES (Directe Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)
Jacques ROGER (Directe Centre Val de Loire)
Luc DURAND (DGT)
Anne COCHOU, à titre d'expert (Directe Bretagne)